

Rapport technique

Commune de Vuarrens

Démarche « Commune ouVerte – Pro Natura »



Etat des lieux

Objectifs écologiques

Priorisation des parcelles



24NAV033 – Version 02 du 11.08.2025



RWB Groupe SA | L'humain au cœur de l'ingénierie

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION	3
Rappel de la démarche « Commune ouVerte »	3
Contenu et objectif du rapport	3
[1] ETAT DES LIEUX BIOLOGIQUE	4
[2] OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES : ÉTAT SOUHAITÉ DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE MA COMMUNE	5
[2A] Établir la carte couvrante des régions écologiques homogènes	5
[2B / 2C] Bilan de santé du réseau écologique de chacune des régions homogènes et objectifs écologiques liés à chacune des régions homogènes	5
[3] LOCALISER LES PARCELLES QUI PERMETTENT D’AGIR	10
[3A] Superposer les parcelles communales avec la carte couvrante des régions écologiques homogènes	10
[4A] ÉTABLIR LE CATALOGUE DES MESURES	10
PROPOSITIONS DE PROJET	23
Parcelle 732 – Table d’orientation	23
Parcelle 1298 – Stand de tir	24
CONCLUSION	25
ANNEXES	26
Annexe 1 – Phase 1 (n+p)	26
Annexe 2 – Plan phase 1	26
Annexe 3 – Plan 2A	26
Annexe 4 – Plan 3A	26
Annexe 5 – Plan arbres remarquables (enviro-bois energie)	26
Annexe 6 – Plan d’action hirondelle, martinets et chauve-souris (Anaïs Binggeli)	26

Auteurs :

Dany Buffat

Chef de projet

MSc. Biologiste UNI

INTRODUCTION

RAPPEL DE LA DÉMARCHE « COMMUNE OUVERTE »

Consciente de la fragmentation du paysage et de la diminution progressive de la biodiversité en Suisse, l'organisation de protection de la nature Pro Natura a lancé divers projets au cours des dernières années. L'un d'entre eux, nommé « Commune ouverte » vise à offrir aux communes suisses l'opportunité d'étudier la qualité de l'infrastructure écologique sur leur territoire, puis de mettre en œuvre des mesures visant à restaurer les connexions déficitaires et à entretenir les milieux naturels de manière plus écologique.

La commune de Vuarrens a manifesté son intérêt pour ce projet et fait à présent partie des communes qui bénéficient d'un soutien financier de Pro Natura dans le cadre du projet commune ouverte.

La marche à suivre du projet « commune ouverte » détaille quatre phases distinctes :

- Phase 1 : Recenser les éléments naturels sur le territoire communal
- Phase 2 : Définir les objectifs écologiques : état souhaité du réseau écologique de ma commune
- Phase 3 : Localiser les parcelles qui permettent d'agir
- Phase 4 : Définir les mesures d'amélioration
- Phase 5 : Mettre en œuvre les mesures choisies

CONTENU ET OBJECTIF DU RAPPORT

Ce rapport représente les phases [2A] à [4A] de la démarche proposée par Pro Natura. Il fournit les informations permettant de faire un état des lieux biologique du territoire communal, l'analyse des régions écologiques homogènes, la proposition de priorisation des parcelles communales et le catalogue des mesures.

[1] ETAT DES LIEUX BIOLOGIQUE

L'étape [1] a été établie par le bureau n+p en 2024. Le rapport est en annexe de ce document.



Commune ouverte Vuarrens

Annexe 5. Réservoirs de biodiversité

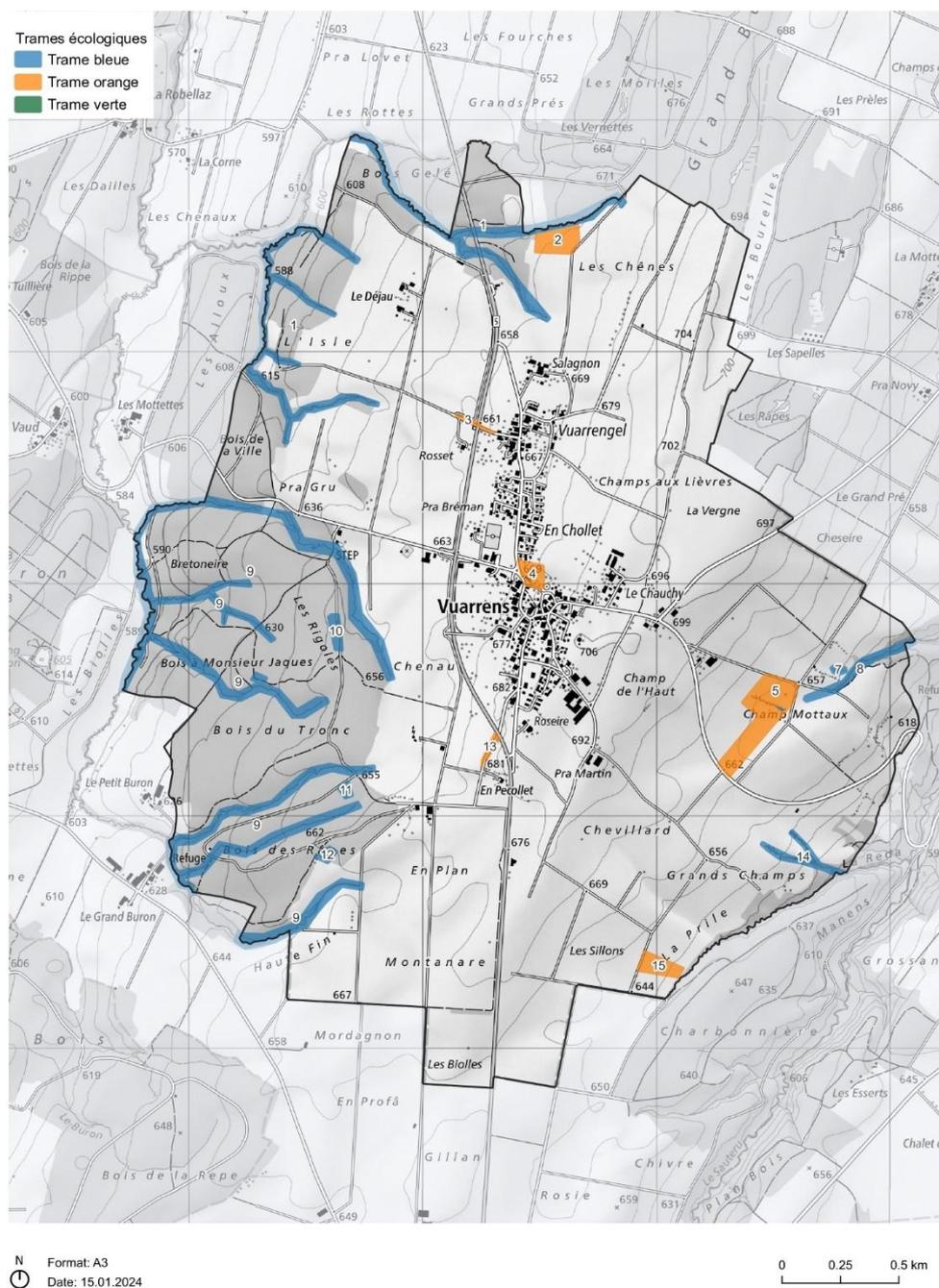


Figure 1. Réservoir de biodiversité, source : n+p 2024.

[2] OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES : ÉTAT SOUHAITÉ DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE MA COMMUNE

[2A] ÉTABLIR LA CARTE COUVRANTE DES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES HOMOGÈNES

L'annexe 2A1 présente les régions écologiques homogènes sur le territoire communal. Ces dernières sont décrites ci-dessous.

[2B / 2C] BILAN DE SANTÉ DU RÉSEAU ÉCOLOGIQUE DE CHACUNE DES RÉGIONS HOMOGÈNES ET OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES LIÉS À CHACUNE DES RÉGIONS HOMOGÈNES

Forêt	
<p>Points forts</p> <ul style="list-style-type: none"> Un îlot de sénescence de 1.56 ha a été mis en place dans le Bois des Râpes sur une parcelle communale. Les forêts de Vuarrens accueillent plusieurs espèces d'intérêts tel que le sonneur à ventre jaune ou le lézard vivipare. Forêts du territoire communal bien connectées au niveau régional. 	<p>Points faibles</p> <ul style="list-style-type: none"> Transitions entre les milieux forestiers et agricoles souvent abruptes. Pas ou peu d'écotones (lisière étagée et ourlet). Présence de peuplements qui ne sont pas naturels. Nombreuses coupes menant à de grandes zones de ronces et de chardons.
<p>Enjeux</p> <ul style="list-style-type: none"> Gestion des peuplements forestiers. Transitions entre les forêts et la zone agricole. Gestion des milieux humides temporaires 	
<p>Objectifs/opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Revitaliser les lisières possédant un potentiel (orientation sud, milieux adjacents favorables). Conserver les biotopes forestiers présentant une grande valeur écologique. Connecter les différentes des milieux humides. Définition d'arbres-habitats et/ou îlots de sénescence. 	

Bocage et structures

Points forts

- Les vergers hautes-tiges sont des marqueurs forts du paysage de Vuarrens. Historiquement, ces zones structurent le paysage en périphérie de la zone bâtie.
- Plantations de nouveaux vergers en zone agricole au sud de la commune.
- Quelques haies/bosquets intéressants dans la zone agricole.
- Quelques arbres remarquables sur le territoire communal.

Points faibles

- De manière générale, les arbres fruitiers haute-tige et les vergers sont vieillissants et présentent peu de rajeunissement.
- Les haies des secteurs de villas sont généralement taillées très uniformément et souvent composées d'arbustes non indigènes les rendant ainsi moins attractives pour de nombreuses espèces.
- Peu de structures dans le milieu agricole. Quelques haies isolées.

Enjeux

- Renouvellement et entretien du patrimoine arboré.
- Augmenter la densité d'arbres dans le milieu bâti.
- Augmenter le bocage en zone agricole
- Améliorer les liaisons biologiques entre les différents éléments du bocage, notamment dans la zone agricole.

Objectifs/opportunités

- Planter de nouveaux arbres dans le milieu bâti et agricole.
- Densifier les éléments structurants, spécialement des haies dans la zone agricole.
- Renforcer le réseau de structures existant par de nouveaux aménagements.
- Renouvellement au sein des vergers vieillissants et plantation de nouveaux vergers.

Zone agricole

Points forts

- Nombreuses prairies extensives dont quelques zones de haute qualité
- Jachères riches en espèce au nord de la commune, présence de phanéroptère.

Points faibles

- Une grande proportion du territoire communal est caractérisée par une agriculture intensive peu favorable à la biodiversité.
- Beaucoup de grandes parcelles de cultures sans structures ou bocage
- Peu de surface de promotion de la biodiversité sur terres assolées

Enjeux

- Milieux herbacés tel que les prairies et pâturages extensifs
- Diversité des surfaces de promotion de la biodiversité dans les terres agricoles.
- Augmenter la structure du paysage dans la zone agricole (voir chapitre Bocage et Structures)

Objectifs/opportunités

- Augmenter la proportion et la diversité des SPB, principalement au sein des terres assolées. Ceci afin de favoriser les espèces typiques des milieux agricoles comme le Tarier pâtre, le lièvre ou encore l'Alouette des champs.
- Améliorer la qualité floristique des milieux herbacés extensifs
- Augmenter le nombre d'éléments de structure dans la zone agricole (arbres, haies, etc.)

Milieus secs

Points forts

- Présence de prairies apparentées à l'association *Mesobromion* (prairie mi-sèche), de haute valeur écologique et protégée selon l'OPN.
- Certains talus routiers présentent une bonne qualité floristique
- Présence d'une prairie sèche d'importance locale le long de la route de détournement.
- Présence de lisières bien exposées jouxtant des milieux secs (jachères, prairies extensives)

Points faibles

- Certaines surfaces ne sont pas exploitées de manières extensives notamment des talus routiers.
- Beaucoup de prairies extensives grasses avec une faible diversité floristique.
- La liaison entre les milieux secs pourrait être améliorée via l'entretien des lisières thermophiles.

Enjeux

- Conservation des prairies sèches.
- Gestion des talus routiers
- Gestion de l'écotone lisière/prairies extensives

Objectifs/opportunités

- Aménager un écotone - lisières étagées – sur les secteurs en bordure de forêt.
- Améliorer la gestion des talus routiers (fauche et export du foin)

Milieux humides

Points forts

- État écomorphologique des cours d'eau proche de l'état naturel.
- De nombreuses zone de reproduction de batraciens dans les forêts sur le territoire communal et alentours (Essertines-sur-Yverdon, Pailly, Penthéraz).
- Présence et reproduction du Sonneur à ventre jaune dans les forêts à l'est de la commune dû à la présence de plan d'eau temporaire (ornières).
- Milieux humides en zone agricole (Champ Mottaux)

Points faibles

- Peu de milieux humides dans la zone bâtie et agricole, actuellement les milieux humides sont restreints aux forêts.
- Plusieurs cours d'eau enterrés.
- Augmenter le nombre de plan d'eau temporaires et permanents pour répondre aux besoins des différentes espèces

Enjeux

- Plans d'eau en zone agricole et en zone bâtie
- Conservation des milieux humides et de leur potentiel pour la reproduction des amphibiens, besoin de plans d'eau de plusieurs types (temporaire/permanent).
- Développement du réseau humide et mise en place de points relais notamment hors des forêts.

Objectifs/opportunités

- Entretien et créer des plans d'eau temporaires en forêt pour favoriser le Sonneur à ventre jaune (ornières, décapages, sols compactés, etc.).
- Créer des plans d'eau permanents pour répondre aux besoins écologiques des différentes espèces.
- Augmenter le nombre de biotopes humides dans la zone agricole et les zones bâties (cours d'eau, plans d'eau, zones inondables)

Zone bâtie

Points forts

- Présence de nombreux vergers favorables à la biodiversité en périphérie de la zone bâtie.
- Quelques arbres remarquables dans le tissu bâti.
- Présence de talus extensifs amenant une biodiversité élevée contrairement aux gazons.
- Structures de nidification pour les chauve-souris et hirondelles dans la zone bâtie.

Points faibles

- Présence d'aménagements comportant une valeur écologique très faible comme des jardins de pierres concassés, des haies de lauriers-cerises ou de thuyas, des gabions, etc., spécialement dans les zones de villas.
- Lente disparition des vergers avec la périurbanisation du village et le manque de renouvellement.
- Transition paysagère entre le tissu bâti et la zone agricole de plus en plus nette (frange rurale) notamment au sein des nouveaux quartiers d'habitation
- Densité d'arborisation du tissu bâti relativement faible.

Enjeux

- Conservation des poches vertes dans le tissu bâti.
- Sensibilisation de la population à propos des aménagements en faveur de la biodiversité, dans les zones de villas et de jardins.
- Valorisation des surfaces communales sous l'angle de la biodiversité.
- Maintien des lieux de nidifications d'hirondelles et de chauve-souris.
- Renouvellement des arbres fruitiers haute-tige (voir chapitre Bocage et Structures).

Objectifs/opportunités

- Aménager certaines parcelles communales en faveur de la biodiversité (arborisation, plantations, structures, tas de bois ou de pierres, mur en pierres sèches, étangs, ...)
- Appliquer une gestion différenciée des zones vertes communales.
- Conserver et développer les vergers et l'arborisation au sein du bâti et dans la frange rurale.
- Conservation les vieux arbres et les arbres remarquable
- Augmenter l'arborisation au sein du milieu bâti.

[3] LOCALISER LES PARCELLES QUI PERMETTENT D'AGIR

[3A] SUPERPOSER LES PARCELLES COMMUNALES AVEC LA CARTE COUVRANTE DES RÉGIONS ÉCOLOGIQUES HOMOGENES

Les parcelles communales en lien avec les régions écologiques homogènes sont visibles sur le plan disponible à l'annexe 3A1. Une hiérarchisation des parcelles a été réalisée selon 3 niveaux :

- 1. Priorité élevée – potentiel détecté pour des actions ciblées – potentiel d'amélioration de la région écologique forte.
- 2. Priorité moyenne – potentiel détecté comprenant plus ou moins de contraintes - potentiel d'amélioration de la région écologique bon.
- 3. Priorité faible – parcelle située dans une région écologique saine – parcelle comportant des contraintes fortes pour des aménagements – potentiel d'amélioration de la région écologique limité.

[4A] ÉTABLIR LE CATALOGUE DES MESURES

Les mesures sont déclinées ci-dessous à l'aide de « fiches mesures ». Ces dernières présentent la mesure globalement avec ses objectifs, les parcelles concernées, une estimation financière lorsque celle-ci est possible, les régions écologiques touchées ainsi que les potentiels acteurs de la mesure.

ÉTAGEMENT DE LISIÈRES FORESTIÈRES

Description

Les lisières étagées constituent des milieux de transition entre les zones agricoles et forestières. Elles offrent des habitats favorables pour les espèces liées aux deux milieux, mais également à des espèces propres aux lisières. Outre les aspects écologiques, ces zones offrent de nombreux avantages pour l'agriculture comme la diminution de l'ombrage, l'augmentation des auxiliaires de cultures, la réduction des branches au sol ou encore une diminution de l'abrutissement par le gibier (PNRD, n.d.).

Régions écologiques

Forêt

Zone agricole

Objectifs (► général ; ● spécifique)

- Valoriser le milieu naturel d'écotone entre la zone agricole et forestière
- Hétérogénéiser les milieux et les structures afin de favoriser la biodiversité
- Structurer les lisières horizontalement et verticalement
- Augmenter la valeur écologique de la lisière en y aménageant des petites structures telles que tas de branches, tas de pierres ou encore plans d'eau

Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune

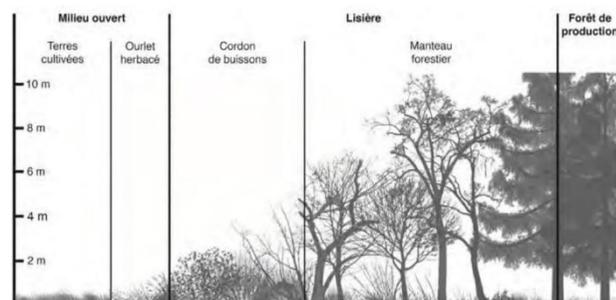
Canton*

Garde forestier

Propriétaires

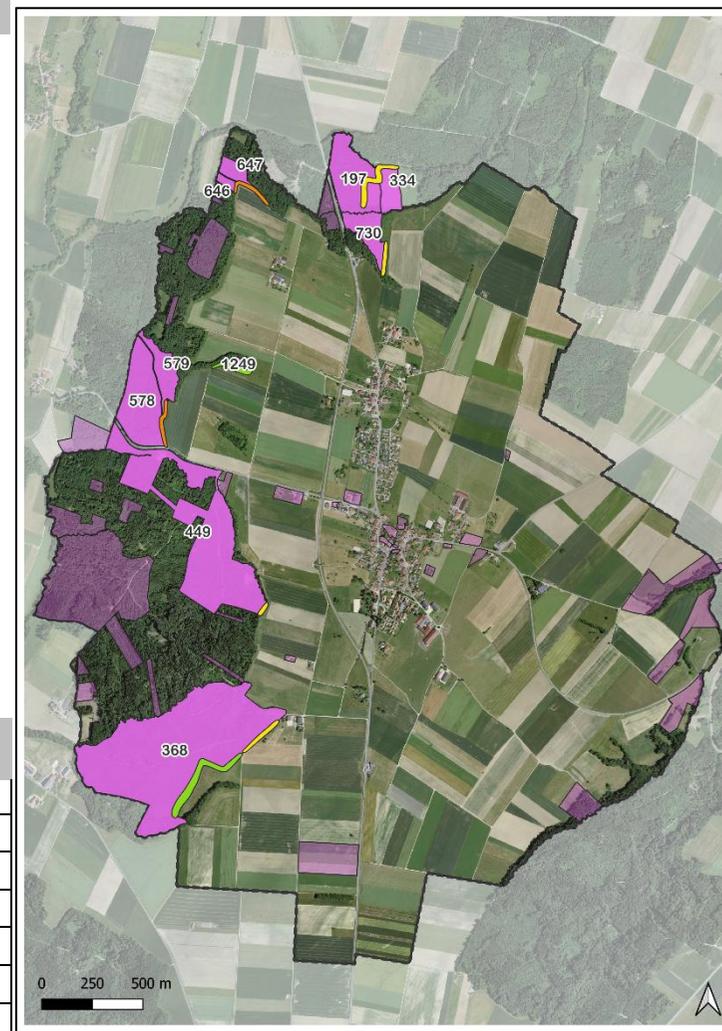
*Direction Générale de l'Environnement (DGE) – Inspection cantonale des forêts, subventionnement pour les éléments réseaux (lisières forestières) :
7'000.-/ha pour la création d'une structure étagée (1ère interv.)
4'000.-/ha pour l'entretien d'une structure étagée (interv. Ulérieure)

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelles potentielles

Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
1249	●	Orienté sud, prairie extensive
368	●	Orienté sud-est, prairie extensive
334, 197	●	Qualité suffisante
730	●	Zone exploitée récemment
449	●	Petite zone orientée est
647	●	Bordure de chemin
578	●	Bordure de chemin, épicéa



Estimation financière

Env. 1-3 CHF/m²

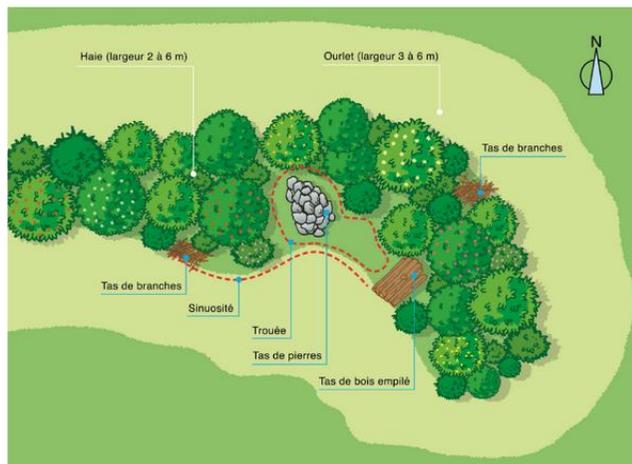
RENFORCEMENT DE LA TRAME VERTE AVEC UNE PLANTATION DE HAIE

Description

La zone agricole de la commune est caractérisée par un bocage peu dense, laissant un paysage relativement ouvert. L'implantation d'une haie y serait particulièrement bénéfique, notamment pour créer un corridor écologique supplémentaire favorisant les déplacements et le refuge de la faune.

La plantation d'une haie basse, structurée et diversifiée, contribuerait à enrichir significativement la biodiversité locale. Une haie vive, composée d'un mélange d'essences variées et intégrant au moins 20% d'espèces épineuses, permettrait d'atteindre une qualité optimale (qualité II) selon les critères de l'OPD.

Illustration(s) / exemple(s)



Régions écologiques

Bocage

Zone agricole

Objectifs (► général ; ● spécifique)

- Améliorer les connectivités en renforçant les éléments structurels au sein du bocage
- Diversifier le paysage et les éléments de structures
- Structurer la haie horizontalement et verticalement
- Augmenter la valeur écologique de la haie en y aménageant des petites structures telles que tas de branches, tas de pierres ou encore plans d'eau

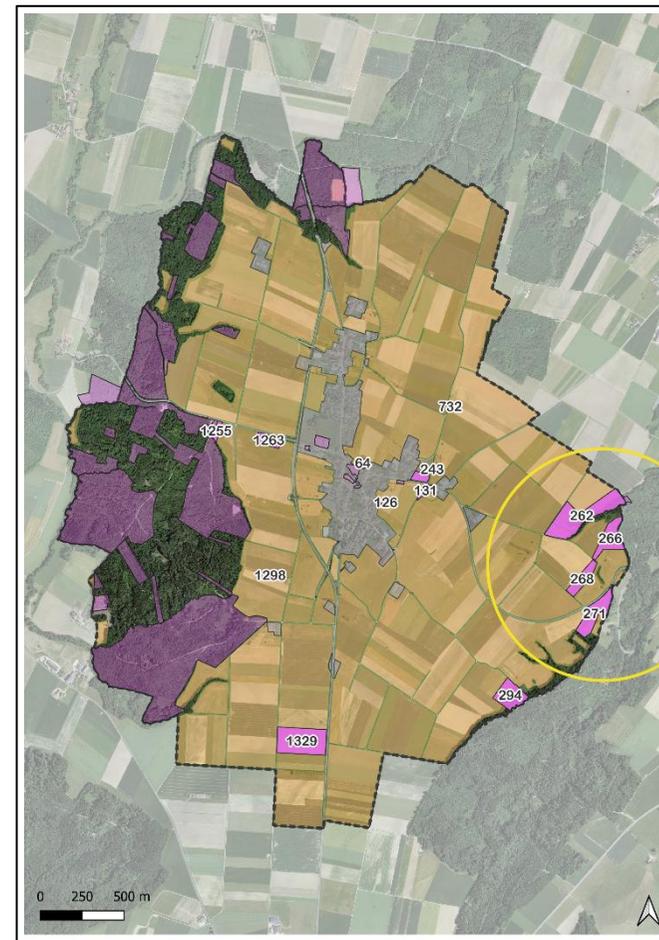
Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune
Propriétaires

Canton
Exploitants

Parcelles potentielles

Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
		Zone d'intérêt, présence de lézard agile à proximité
		Selon les opportunités, tout renforcement dans la zone agricole serait bénéfique



Estimation financière

Densité de 1 plant / m² :

- Fourniture : 4 CHF/pce
- Plantation : 5 CHF/pce (plant arbustif sans tuteur, prix moyen par plant)

Env. 9 CHF/m²

AMENAGEMENT DE MICROSTRUCTURES

Description

Les microstructures permettent de diversifier les biotopes et ainsi de les hétérogénéiser. Cela rend un milieu donné beaucoup plus attractif pour la faune et la flore. Cela permet ainsi d'optimiser un espace dédié à la biodiversité.

Plusieurs microstructures sont possibles : tas de branches, tas de pierres, mares ou encore buissons ou arbres isolés.

Certaines dimensions sont à respecter :

Tas de branches : min. 4m² au sol et 1m de haut

Tas de pierres : min. 1.5 à 2m³

Illustration(s) / exemple(s)



Estimation financière

Env. 300-500CHF/tas de pierres (3x1.5m, 50cm profondeur excavée)

- Matériel : diamètre des blocs : 70-300, bien mélangé (sans proportion excessive d'un des composants). Le matériel ne doit pas contenir de fines (classe granulométrique 0-40)
- Construction : mise en place des blocs, y.c. excavation pour fondations des murgiers (selon piquetage) et dépôt dans le périmètre du chantier

Env. 100-200 CHF/tas de branches (hauteur max 1.5m, volume max 3m³)

- Matériel : rameaux, branches et pièces de tronc de diamètres variés. Des souches peuvent également être utilisées. Dans ce cas, les souches doivent provenir d'espèces ne rejetant pas. Diamètre du tronc >= 25cm, diamètre des racines >= 1.2m.

Env. 2000 CHF/petites mares dans les haies (env. 20m², 4x5m)

- décapage de l'horizon A dans le secteur prairie et réutilisation sur place si possible (estimation arrondie 300m² x 0.3m) : 100 m³
- géotextile sur les secteurs le nécessitant : Type SYTEC K-Tex 700 ou équivalent, 700 g/m² : 200 m²
- matériaux excavés avec réutilisation sur place au maximum (estimation 10 x 20 x 1.5m) : 300 m³
- étanchéité artificielle : natte d'étanchéité type SYTEC Carlisle EPDM 1.2 entre deux géotextiles non-tissés (800g). Surface à étanchéifier (estimation): 10x 5m x7m = 350m²
- 20-30 cm de leste : matériaux minéraux (graviers et petits blocs, diamètre moyen env.5cm) ;

Régions écologiques

Bocage	Zone agricole	Milieus secs	Milieus humides
--------	---------------	--------------	-----------------

Objectifs (► général ; • spécifique)

- Hétérogénéiser les milieux naturels en créant des structures favorables au développement de la biodiversité
- Diversifier le paysage et les éléments de structures

Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune
Propriétaires

ONG*

*WWF avec projet « Connexions naturelles » : <https://www.wwf.ch/fr/projets/connexions-naturelles-agriculture-et-biodiversite>

Parcelles potentielles

Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
Les structures peuvent ajouter une plus-value écologique sur toutes les parcelles.	●	

CREATION DE RELAIS HUMIDES

Description

La commune de Vuarrens abrite deux plans d'eau d'importance pour la reproduction des amphibiens, situés respectivement dans les secteurs des Corcellettes et des Vernes.

Pour renforcer les habitats favorables à ces espèces, des étangs supplémentaires pourraient être aménagés. Ces nouveaux sites contribueraient à diversifier les zones de reproduction et à soutenir les populations locales de batraciens. L'entretien des étangs serait adapté en fonction des besoins spécifiques des espèces cibles, afin de maximiser leur efficacité écologique.

Par ailleurs, les cordons boisés situés à l'est et au nord de la commune offre des zones propices à la création de nouveaux plans d'eau. Ces aménagements permettraient de compléter le réseau existant et de multiplier les sites de reproduction pour les amphibiens, tout en enrichissant la biodiversité locale.

Régions écologiques

Milieux humides

Objectifs (▶ général ; ● spécifique)

- ▶ Renforcer la connectivité des milieux humides afin de favoriser le déplacement des batraciens
- Augmenter le nombre de biotopes humides
- Diversifier les milieux naturels avec des aménagements de haute valeur écologique

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelle

Priorité

Remarque

Les mares ajoutent une plus-value écologique sur beaucoup de parcelles. Les parcelles forestières avec zones humides sont à favoriser.
Cependant, la zone agricole à proximité de forêt est également idéale, selon opportunité.



Parcelles forestières favorables: 368, 425 449
Parcelles en zone agricole : 1298 et 732

Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune	Canton*
Karch	Pro Natura

*Subvention possible selon projet

Estimation financière

Env. 140-170CHF/m²

Comprenant les prestations suivantes :

- Planification
- Sondage
- Abattage
- Installation
- Déplacement machines
- Terrassement
- Matériaux
- Imperméabilisation (fourniture)
- Transport imperméabilisation
- Pose imperméabilisation
- Couverture imperméabilisation
- Semis
- Suivi de chantier

MESURE EN FAVEUR DE L'AVIFAUNE

Description

La commune de Vuarrens abrite une diversité d'espèces d'oiseaux, parmi lesquelles plusieurs espèces menacées qui pourraient bénéficier de plans d'action spécifiques pour leur conservation. Ces espèces incluent notamment l'alouette, la caille des blés et le tarier pâtre dans les zones agricoles, ainsi que l'hirondelle rustique et l'hirondelle des fenêtres dans les zones bâties.

Des mesures ciblées pourraient être mises en place pour favoriser ces espèces, telles que :

- La pose de nichoirs adaptés à chaque espèce, que ce soit en zone bâtie, forestière ou agricole ;
- La structuration et l'hétérogénéisation du paysage, ce qui bénéficierait à de nombreuses espèces, y compris l'avifaune.

Régions écologiques

Bocage Zone agricole Milieu bâti

Objectifs (► général ; ● spécifique)

- Créer des habitats propices à la reproduction de l'avifaune
- Renforcer la biodiversité en zone bâtie et principalement l'infrastructure écologique
- Diversifier les milieux naturels dans et aux abords de la zone bâtie

Acteurs / recherche de fonds potentiels

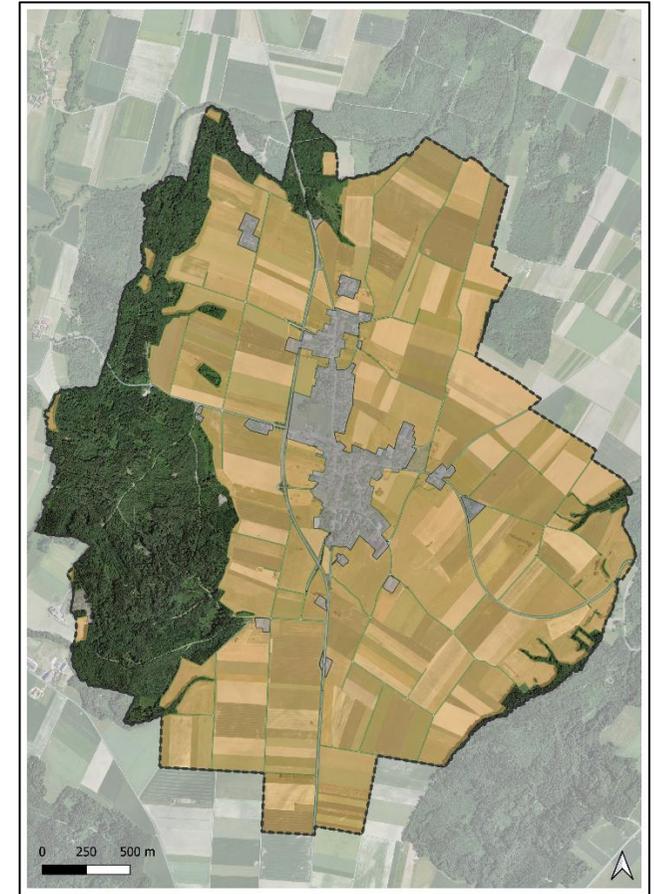
Commune Canton*
Vogelwarte Propriétaires

*Subventions possible dans le cadre de la « protection des espèces » pour la pose de nichoirs à hirondelles et martinets <https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subsvention-pour-la-pose-de-nichoirs-a-hirondelles-et-martinets>

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
Zone agricole	●	L'alouette, la caille des blés et le tarier pâtre bénéficieront des milieux agricoles ouverts et structurés. La mise en place de SPB comme des jachères ou des ourlets leur seront particulièrement bénéfique. Voir fiche mesure spécifique
Zone bâtie	●	Les hirondelles profiteront de la mise en place de nichoirs sur les bâtiments. Des nichoirs à martinets peuvent également être installés afin de favoriser la venue d'une nouvelle colonie.



Estimation financière

Nichoir pour passereaux : 30-45.-/pce
 Nichoir pour hirondelles : 15-20.-/pce
 Nichoir pour martinets : 45-50.-/pce

MESURES EN FAVEURS DES CHIROPTERES

Description

Les chiroptères, jouent un rôle écologique essentiel dans la régulation des populations d'insectes et participent activement à l'équilibre des écosystèmes. La commune peut contribuer à leur préservation en mettant en œuvre des mesures adaptées à leurs besoins écologiques, tel que :

- Installation de nichoirs artificiels
- Protection des gîtes naturels
- Gestion écologique des milieux
- Réduction de la pollution lumineuse
- Sensibilisation de la population

Régions écologiques

Milieu bâti

Objectifs (► général ; ● spécifique)

- Proposer des aménagements favorables à la présence de chauve-souris
- Renforcer la biodiversité en zone bâtie et principalement l'infrastructure écologique
- Diversifier les milieux naturels dans et aux abords de la zone bâtie

Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune Canton*

CCO

*Subventions possible dans le cadre de la « protection des espèces » pour la pose de nichoirs à chauve-souris
<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-la-pose-de-nichoirs-a-hirondelles-et-martins>

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelles potentielles

Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
Zone bâtie	●	-Protection des gîtes -Pose de nichoirs -Réduction de la pollution lumineuse (Voir rapport chiroptères)
Zone agricole et Forêt	●	La mise en place de mesure dans la zone agricole, la création de mares, l'îlot de sénescence ont également un impact positif sur les chiroptères en fournissant gîtes et nourriture.



Estimation financière

Nichoir à chiroptères : 40-120.-/pce

PROMOTION DE LA CHARTE DES JARDINS

Description

La préservation d'un environnement de qualité est largement mise en œuvre par les autorités communales, les agriculteurs, les forestiers et tous les acteurs du paysage, mais elle concerne aussi chaque citoyen au quotidien. La nature s'invite en effet partout, au point que tout espaces verts, qu'ils soient communaux ou privés, représentent un refuge important pour la petite faune et la flore sauvages. L'implantation de végétaux exotiques, l'usage de pesticides et l'entretien intensif limitent toutefois fortement le potentiel écologique de ces surfaces. En encourageant les citoyens à accueillir la nature au jardin et à remettre en question certaines pratiques d'entretien, les communes agissent à la fois pour la biodiversité, l'environnement et la qualité de vie de chacun.

Régions écologiques

Zone bâtie

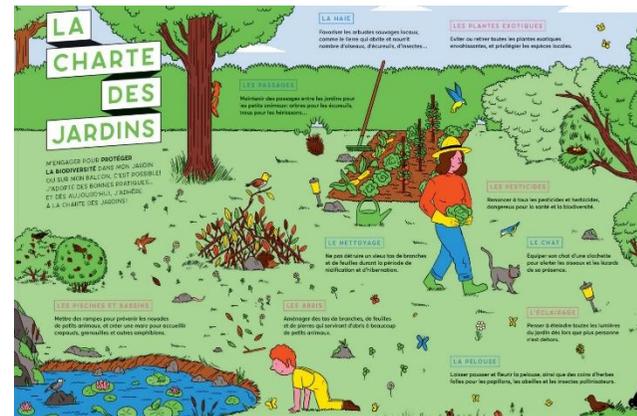
Objectifs (▶ général ; ● spécifique)

- ▶ Renforcer la biodiversité en zone bâtie
- Améliorer l'infrastructure écologique en zone bâtie
- Sensibiliser les citoyens à la biodiversité

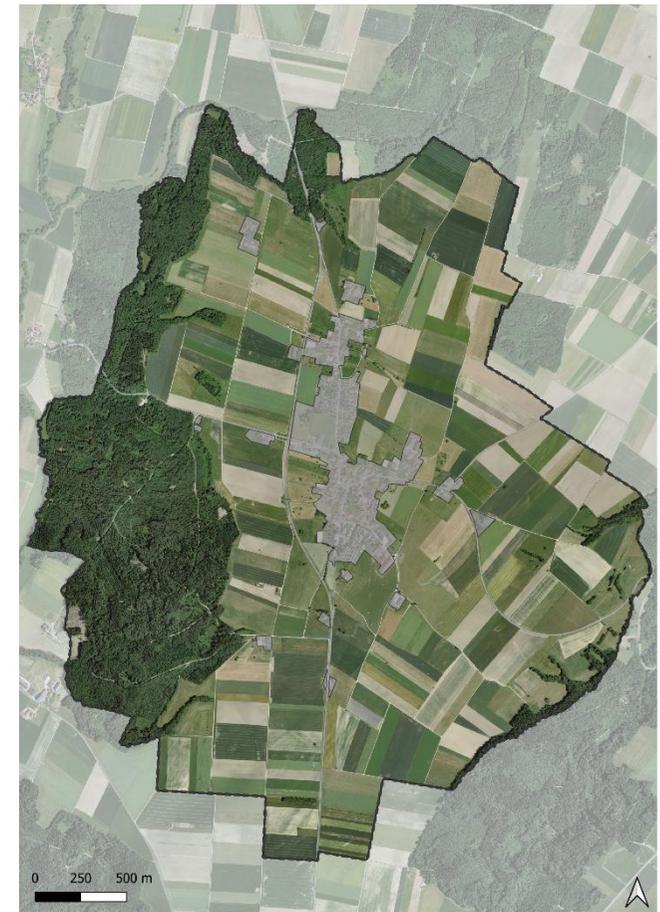
Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune Propriétaire(s)

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
Zone bâtie	●	-Informations dans le journal communal -Sensibiliser les citoyens à l'importance des jardins dans le milieu bâti. -Promotion de la charte des jardins



Estimation financière

-

▶ PLANTATION D'ARBRES

Description

Planter des arbres, qu'ils soient isolés ou disposés en allée, permet de diversifier le paysage, renforcer l'infrastructure écologique, fournir un abri à la faune mais aussi créer de l'ombre le long des axes routiers et des chemins.

Régions écologiques

Bocage

Objectifs (▶ général ; ● spécifique)

- ▶ Améliorer les connectivités en renforçant les éléments structurels au sein du bocage
- Diversifier le paysage et les éléments de structures

Acteurs / recherche de fonds potentiels

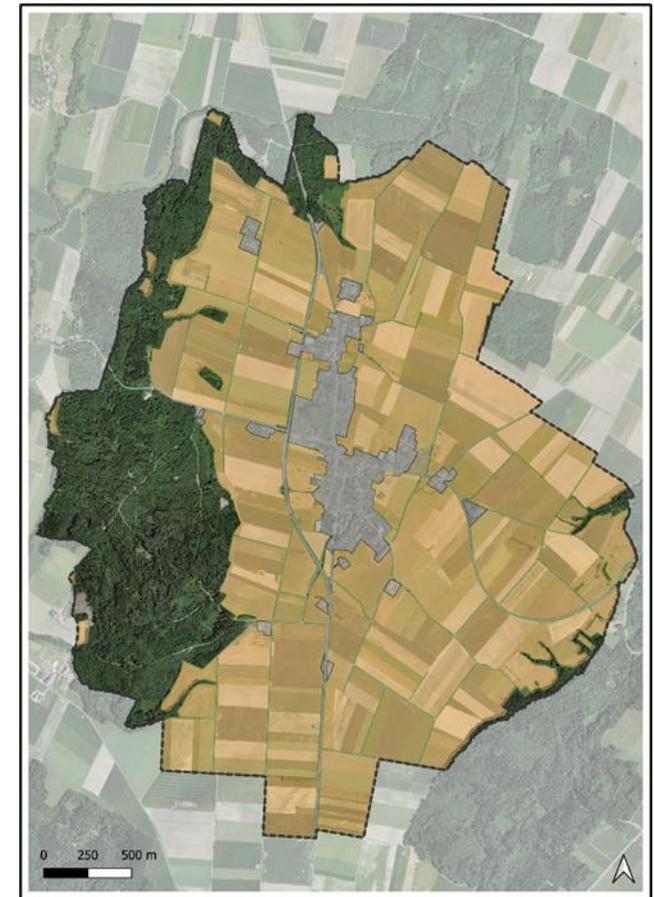
Commune Canton*

*Subventionnement possible dans le cadre du projet « Nature dans l'espace bâti »
<https://www.vd.ch/prestation/demander-une-subvention-pour-des-amenagements-en-faveur-de-la-nature-sur-site-scolaire>

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
Zone bâtie	●	
Zone agricole	●	
De manière générale le long des chemins agricoles et des routes selon opportunités, les allées d'arbres permettent d'améliorer la qualité du paysage, le déplacement de la faune et offrent des zones d'ombres appréciées par les passants et le bétail.		



Estimation financière

Plantation d'arbre :

Baliveau léger = ~ 50 CHF/pce

Pelle rétro (env. 15 minutes par fosse) = ~ 60-80 CHF/h

Plantation = ~ 70 CHF/pce

Protection du plant = ~ 240 CHF/pce

Total = ~ 380 CHF/pce

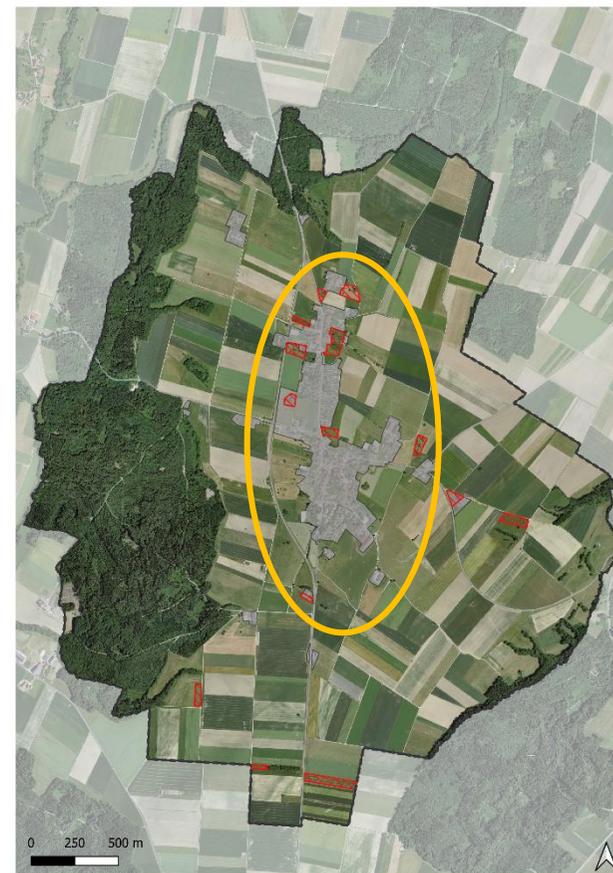
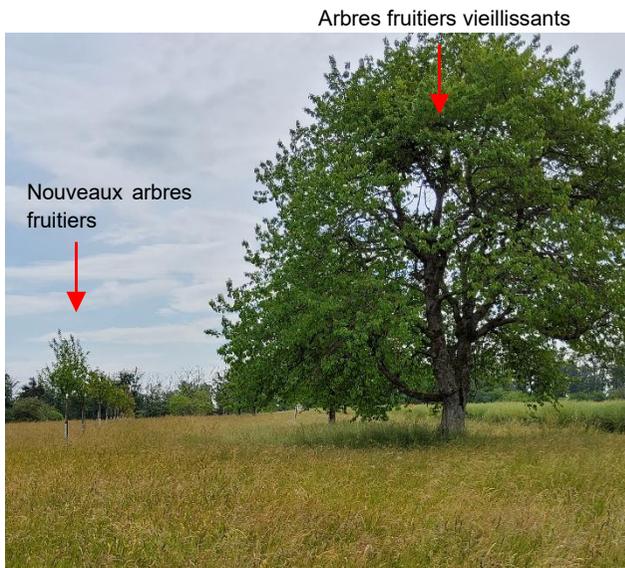
RENOUVELLEMENT ET ENTRETIEN DES VERGERS

Description

Les vergers hautes-tiges jouent un rôle essentiel dans la préservation de la biodiversité. Les arbres fruitiers qu'ils abritent servent de nourriture, abris et habitats indispensables pour la reproduction et l'hivernage de nombreuses espèces animales. En effet, ces arbres développent rapidement des anfractuosités et des cavités qui accueillent une faune variée. De plus, ils sont souvent associés à des prairies ou des pâturages riches en nectar, constituant ainsi des garde-mangers complémentaires pour les pollinisateurs et autres organismes.

Cependant, ces vergers vieillissent et souffrent d'un manque d'entretien, menaçant leur rôle écologique. Pour y remédier, des plantations de renouvellement sont nécessaires. Parallèlement, sensibiliser le public à l'importance de ces milieux et valoriser les produits issus des vergers contribueraient à leur préservation à long terme.

Illustration(s) / exemple(s)



Régions écologiques

Bocage

Zone bâtie

Parcelles potentielles

Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
		Selon les opportunités, tout renouvellement dans un verger serait bénéfique

Priorité

Remarques



Selon les opportunités, tout renouvellement dans un verger serait bénéfique

Objectifs (► général ; ● spécifique)

- Entretien du rajeunissement et l'amélioration des qualités écologiques et paysagères des arbres fruitiers vieillissants
- Hétérogénéiser les milieux et les structures afin de favoriser la biodiversité
- Conserver des habitats de haute valeur écologique pour la biodiversité

Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune

Propriétaires

*Programme Verger+ : soutien financier à la plantation
 *Subventionnement possible dans le cadre du projet
 « habitats de haute qualité » + soutien de mise en œuvre sur le terrain également pour les structures annexes

GESTION DIFFÉRENCIÉE DES ESPACES VERTS DANS LE TISSU BÂTI

Description

L'ensemble des surfaces entretenues par la commune pourrait bénéficier d'un plan de gestion différenciée. Ce dernier consiste à établir des modalités d'entretien voire d'aménagement à destination du voyer communal ou du jardinier communal pour l'entretien des espaces verts. Ceci vise notamment à :

- Favoriser la biodiversité sur les espaces verts ;
- Prioriser les actions sur les espaces verts ;
- Gérer les espèces néophytes envahissantes ;
- Assurer un suivi des espaces verts ;
- Assurer un suivi de salubrité des arbres au sein des espaces verts ;
- Montrer l'exemple aux citoyens sur les modalités de gestion en faveur de l'écologie.

Régions écologiques

Zone bâtie

Objectifs (► général ; ● spécifique)

► Renforcer la biodiversité en zone bâtie

- Optimiser la gestion des espaces verts
- Sensibiliser les citoyens à la biodiversité

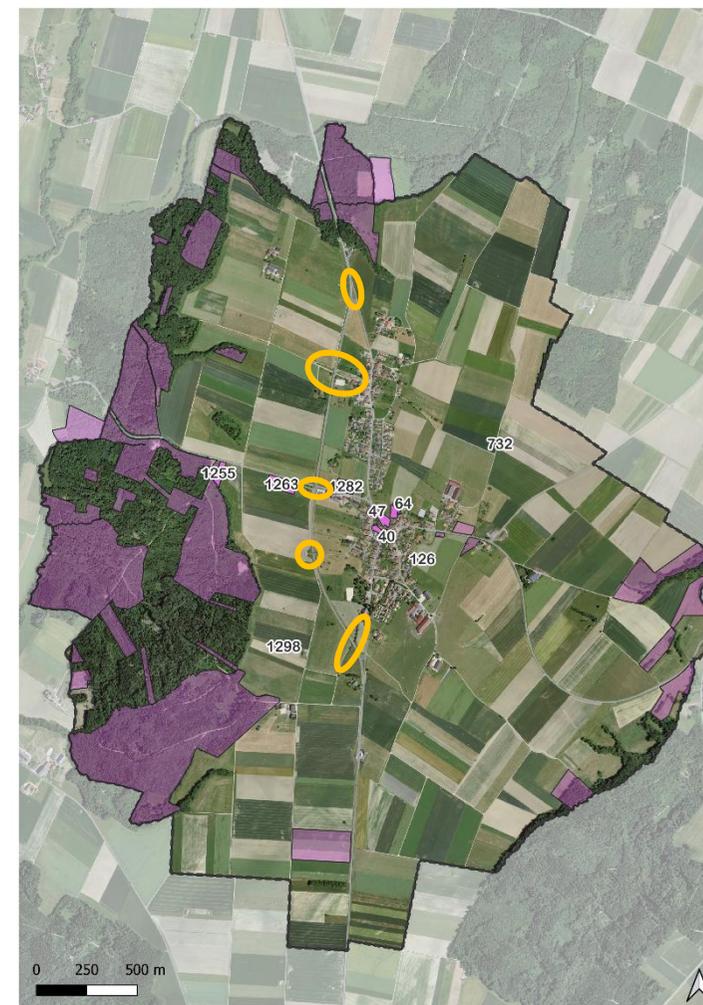
Acteurs / recherche de fonds potentiels

Commune

Illustration(s) / exemple(s)



Parcelles potentielles	Priorité	Remarques
40	●	
47	●	
64	●	
126	●	
732	●	
1255	●	
1263	●	
1282	●	
1298	●	
DP	●	Domaine public très favorable. Talus à faucher



Estimation financière

Dépendant du nombre d'espaces verts gérés par la commune / entre 5'000-8'000 CHF pour établir le plan de gestion

PROPOSITIONS DE PROJET

PARCELLE 732 – TABLE D'ORIENTATION



Tas de bois



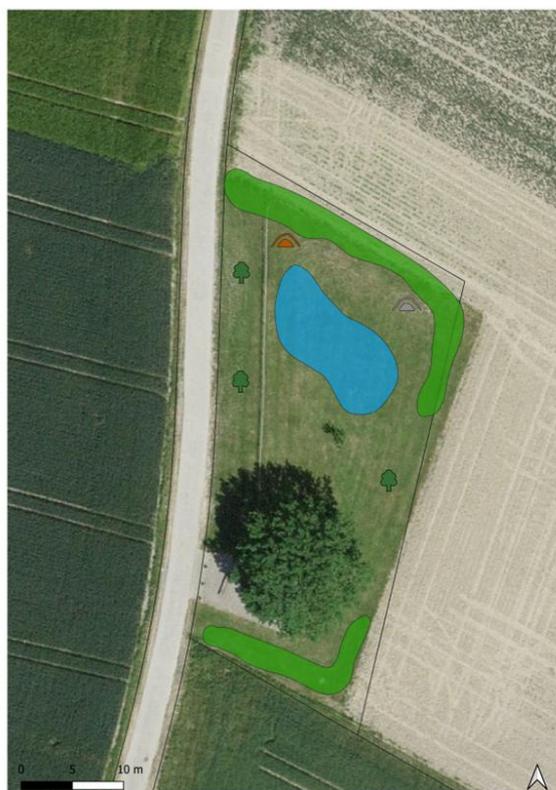
Mare naturelle



Lézard agile



Triton palmé



Tas de pierre



Arbre isolé



Pie-grièche



Haie naturelle – essences indigènes

PARCELLE 1298 – STAND DE TIR



Haie naturelle – essences indigènes



Mare naturelle



Triton palmé



Tas de pierre



Arbre isolé



Pie-grièche



Lézard agile



Tas de bois

CONCLUSION

Le projet « commune ouVerte » a permis d'établir un diagnostic écologique et identifier les réservoirs de biodiversité sur le territoire communal de Vuarrens. De plus, une carte couvrante des régions écologiques homogènes a été produite. Un diagnostic par région a permis de mettre en avant les atouts et les faiblesses de ces dernières.

On notera, par exemple, des forêts riches en espèces rares, notamment liées aux milieux humides tel que le sonneur à ventre jaune ou la leste dryade. La présence d'un îlot de sénescence est également un atout majeur pour la biodiversité en forêt. Une grande partie de la commune étant de la zone agricole, cette région écologique a donc un rôle important à jouer pour la biodiversité régionale. On notera la présence de prairies extensives, de quelques haies et arbres isolés très favorable à des espèces comme le lièvre, le lézard agile ou encore la pie-grièche. La surface agricole a également une grande marge d'amélioration en ajouter plus de structure dans ce paysage ouvert tel que des haies, des allées d'arbres ou des arbres isolées ou encore des petites structures. La mise en place de jachères ou d'ourlets serait fortement favorable à l'alouette des champs et le tarier pâtre. Finalement, le milieu bâti a également un rôle important notamment à travers la gestion des espaces verts, les jardins privés et la mise en place de nichoirs pour les hirondelles, les martinets ou les chauves-souris.

Cette analyse nous a permis de prioriser l'intérêt de chaque parcelle et d'établir un catalogue de mesures adaptées à la situation de la commune.

Ce document doit permettre au conseil communal de prioriser les actions afin d'inscrire au budget les mesures choisies. Ainsi, elles pourront être échelonnées dans le temps, démontrant l'intérêt du conseil communal de considérer la biodiversité dans le développement de la commune.

ANNEXES

ANNEXE 1 – PHASE 1 (N+P)

ANNEXE 2 – PLAN PHASE 1

ANNEXE 3 – PLAN 2A

ANNEXE 4 – PLAN 3A

ANNEXE 5 – PLAN ARBRES REMARQUABLES (ENVIRO-BOIS ENERGIE)

ANNEXE 6 – PLAN D’ACTION HIRONDELLE, MARTINETS ET CHAUVE-SOURIS (ANAÏS BINGGELI)